

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### **Séance du vendredi 17 octobre 2025 à 18H30**

Par suite d'une convocation en date du 13/10/2025, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le vendredi 17/10/2025, à 18H30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

**Présent(e)s** : M. PAINCO Paul - Mme RIGAUD Véronique - M. PLAUZOLLES Bastien - Mme DEVIENNE Patricia - M. BALAYÉ Christian - M. JAMMES Jean-François - M. PLAUZOLLES Mathieu - - M. BROUSSEAU Pierre

**Absent(e)s** : Mme BALAYÉ Cynthia - M. LAGUZOU Max

**Procuration (s)** : Mme BALAYÉ Cynthia donne POUVOIR à M. BALAYÉ Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Patricia DEVIENNE est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la séance du vendredi 25 juillet 2025.
- Délibération : demande de subventions 2026 au fond de concours de la CCPLM.
- Délibération : demande de subventions 2026 au département et à l'Etat.
- Délibération : remplacement d'un agent technique.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Questions diverses
- Divers

### **DELIBERATION**

#### *«demande de subventions 2026 au fond de concours de la CCPLM»*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les murs de l'appartement communal Sud présentent des traces de moisissures. De ce fait il doit être isolé thermiquement. Le circuit électrique doit également être mis aux normes. A cet effet, et dans le cadre d'agir et de répondre à la réduction de l'empreinte énergétique environnementale et au développement de la sobriété énergétique, à l'échelle de la commune mais également à plus grande échelle, Monsieur le Maire souhaite demander une subvention auprès de la Communauté de Communes de Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM) par le biais du Fond de Concours Environnement pour la réalisation des travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>COUT ESTIMÉ (isolation des murs) :</b>	<b>4 500.00 euros HT</b>
Fonds de Concours Environnement (CCPLM) : 21%, soit	945.00 €
Fonds propres :	3 555.00 €

-

**COÛT ESTIMÉ (travaux électriques, remise aux normes) : 4 375.42 € HT**  
Fonds de Concours Environnement (CCPLM) : 21%, soit 918.84 €  
Fonds propres : 3 456.58 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,  
**ADOpte** l'opération telle que présentée par Monsieur le Maire,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la CCPLM par le biais du Fond de Concours Environnement pour financer une partie des travaux.

### DELIBERATION

*« demande de subventions 2026 au département et à l'Etat »*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire pour l'année 2026 de remettre en état la voirie une partie de la rue du Seigneur Honoso. A cet effet un devis a été demandé à la société œuvrant en la matière. Monsieur le Maire en fait le détail aux membres de l'assemblée.

Devis Jean LEFEBVRE : Coût total TTC : 22 230.36 €

Monsieur le Maire souhaite demander une subvention auprès du département et de l'Etat. Le plan de financement pourrait être le suivant :

Devis Jean LEFEBVRE :

<u>Coût total</u> TTC :	22 230.36 €
Subvention département : 30%, soit	6.669.11 €
Subvention DETR : 40%, soit	8 892.15 €
Fonds propres :	6 669.11 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en voir délibérer,  
**SE PRONONCE EN FAVEUR** du devis présenté par la société Jean LEFEBVRE pour la réfection voirie d'une partie de la rue du seigneur HONOSO.

**ADOpte** l'opération financière telle que présentée par Monsieur le Maire,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du département et de l'Etat pour financer une partie des travaux sus-cités.

### DELIBERATION

*« remplacement d'un agent technique »*

Afin de palier à l'absence, pour raison personnelle, de l'agent titulaire employé comme technicien de surface à hauteur de quatre heures de travail mensuel, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'autoriser Madame la Secrétaire Générale de mairie en poste à exercer cette fonction de remplacement du titulaire. Ces heures s'effectueront sous la forme d'octroi d'heures supplémentaires. Ce remplacement pour congé se ferait en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux conformément à l'article L.332-13 du code général de la fonction publique

Les membres du Conseil Municipal, vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles ;

-

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
**SE PRONONCE EN FAVEUR** de la proposition de Monsieur le Maire  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à pourvoir à ce remplacement momentané de l'agent en congé par Madame la secrétaire générale dans le cadre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité

## TRAVAUX

### Travaux réalisés :

- Démolition du toit du hangar derrière l'église et des piliers.
- Construction d'un troisième contrefort pour le soutènement du mur Sud du cimetière.
- Changement d'une partie de la porte d'entrée du foyer municipal.
- Modification de l'éclairage de l'atelier (rajout de points lumineux et de prises électriques).
- Isolation et mise en peinture de l'appartement SUD, doublage et isolation d'une partie des murs donnant sur les extérieurs et mise à la norme du circuit électrique. Rafraîchissement de l'appartement Nord.
- Pose de goulottes dans l'attente de la réfection de l'alimentation électrique de la Mairie.

### Travaux en cours :

- Réalisation du mur en pierres sous le monument aux morts.
- Réfection totale de l'approvisionnement électrique du réseau de la Mairie.
- Changement de tout le parquet flottant de l'appartement SUD.

### Travaux à venir :

- Remplacement de cinq éclairages routiers en éclairage LED (diode électroluminescente) au hameau de la Peyre Blanque (réponse SYADEN : étalement des réalisations sur les prochains exercices).
- Réaménagement du garage en face la mairie et construction d'un « refuge Jacquaire » pour les randonneurs et les pèlerins (2026).
- Peinture des grilles de la cour de la mairie et du portail du cimetière (2025).
- Eclairage sur la terrasse du foyer. Après avis technique d'une société d'électricité la réalisation de ce travail est techniquement difficile et sera coûteux. En conséquence Monsieur le Maire propose la mise en place d'un éclairage solaire adapté.

## VOIRIE

### Travaux réalisés :

- Travaux de voirie de la deuxième tranche de la rue du seigneur Honoso ainsi que l'emplacement situé sous l'ancien abri de derrière l'église.
- Mise en place de la signalétique (nom de rues et de chemins) dans le cadre de l'adressage.
- Installation d'un miroir au carrefour du chemin de la Peyre Blanque et de la D 763.
- Changement de la buse sur le chemin menant à Mestre-Jacques.
- Mise en place d'une bicouche sur le chemin de Mounet.
- Goudronnage de la fin du chemin de la Peyre Blanque menant à Montgradail (2025).  
« La bicouche (ou enduit superficiel d'usure) est une couche de roulement réalisée sur place. Elle est constituée de couches de liant hydrocarboné et de granulats répandues tour à tour. La bicouche est un enrobé qui a fait ses preuves ».
- Confection d'allées piétonnières en sable compacté dans le cimetière.
- Mise en place d'une bicouche en bout du chemin de la Peyre Blanque côté Montgradail.
- Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

-

- Travaux de broyage des branches déposées dans la zone de stockage et chez les particuliers.
- Travaux de tonte des chemins communaux, du cimetière et du chemin de derrière.
- Nettoyage des regards et des caniveaux.
- Remplacement de deux panneaux avec les armoiries de la commune, un sur l'ancien lavoir l'autre sur la façade de la Mairie.

Une grande partie des chemins communaux ont été élagués, pour le restant la commune va mandater une société spécialisée.

- Bouchage des trous sur la voirie. L'herbe de tous les chemins communaux a été tondu par l'employé municipal.

#### **Travaux en cours :**

- Mise en place de tous les panneaux indiquant le nom des divers chemins de la commune (reste un panneau à poser à la Barthon Clergue).
- Réfection de la voirie communale.

#### **Travaux à venir :**

- Bouchage des trous sur la voirie communale.
- Travaux d'entretien des chemins ruraux.
- Changement d'un miroir (chemin de Raffègue).
- Prolongation vers le ruisseau se trouvant sous le pont de la D263 de la buse de captage des eaux de ruissellement venant du village (2025).
- Création d'un boulo-drome au niveau de l'aire de pique-nique (devis demandé).

Du 27 octobre 2025 au 10 novembre 2025 des travaux de mise en place de bicouches seront entrepris sur le chemin de Castéras. Durant cette période la circulation sur cet axe sera perturbée. Un itinéraire différent devra être utilisé dans la mesure du possible.

#### **POUR RAPPEL :**

- Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (**à ne pas mélanger aux branchages**)
- Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels (possibilité de livraison).
- Un composteur est à la disposition des habitants.

### **ACHATS**

#### **Achats réalisés :**

- Une débroussailleuse (1000 €).
- Galets pour déshumidificateur.
- Essence : 50€
- Pneus avant pour le tracteur communal : 240€



- Livraison de GNR 500 litres.

### **ACTUALITES**

→Dimanche 07 septembre 2025, la communauté de communes du Limouxin par le biais de l'association Rando Razès a organisé sur le territoire une manifestation sportive pour des marcheurs, vététistes ou cavaliers. A cette occasion ces sportifs ont traversé notre commune.

→ Broyage des déchets verts par le SMICTOM. Sur demande de la Mairie, un technicien viendra, sur demande environ une fois par trimestre, avec un broyeur à déchets verts, broyer ceux de la commune. Notre agent technique l'appuiera dans ce travail.

→Madame Sonia Martin, Médiatrice culturelle à la maison des Arts et de la Nature, a

organisé pour l'Association Grain d'Art une sortie Espace Nature Sensible (ENS) sur notre commune le samedi 20 septembre 2025, afin de découvrir comment fabriquer le fusain et dessiner le paysage sur une vue à presque 360° entre les Pyrénées, le massif de la Malepère et la Montagne Noire .

→ Comme tous les ans, à pareille époque, les bénévoles de l'association AFDAIM-ADAPEI 11, qui a fêté cette année ses 71 ans d'existence, ont organisé l'opération brioches. Le lundi 06 octobre 2025, les deux adjointes du Conseil Municipal sont venues à votre rencontre afin de vous proposer ces pâtisseries. Cette année vous avez acheté une quarantaine de ces gourmandises pour un montant de 308 €. Votre grande générosité s'est encore exprimée. Les deux ambassadrices se joignent à moi pour vous remercier de votre chaleureux accueil.

→L'Institut National de la Statistique et des études Economiques (INSEE), effectue depuis longtemps sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi, la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logement est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation à cette enquête, quelle que soit leur situation, est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure est la suivante :

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-L'étude de propriété d'arbres, pour le chemin de la Peyre Blanche, évoqué lors du dernier Conseil Municipal a été réalisée par le service Voirie de la CCPLM. Une partie est de la compétence de la CCPLM, l'autre est de la compétence des propriétaires.

-L'ancienne table de la salle du Conseil Municipal a été offerte à la Mairie de Brézilhac.

### **DIVERS**

→Le lundi 04 août Monsieur le Maire a signé un arrêté municipal en faveur de la société Jean Lebevre pour les travaux de voirie de la rue du seigneur Honoso du mercredi 27 août 2025 au mardi 02 septembre 2025.

→Le lundi 11 août 2025 une demande a été faite pour le changement du disjoncteur général de l'appartement Nord auprès du service ENEDIS.

→Ce même jour à 21H30 Monsieur le maire a été appelé car la station de relevage est tombée en panne créant encore une fois une gêne pour les habitants impactés. Monsieur le Maire a rédigé un courrier à la CCPLM afin que ce dysfonctionnement récurant soit rapidement traité.

→Le mercredi 13 août 2025, Monsieur le Maire a écrit un message à la CCPLM concernant le système d'assainissement collectif, un équipement spécial, soit une pompe de relevage, mis en place dans le quartier du Barry pour pallier à un dénivellement de terrain suite à un énième incident qui s'est produit le lundi 11 août 2025, à 20H30. Après échange de courrier, et concertation avec le président, une demande d'anticipation des travaux de remplacement de ce

PR, s'ils sont validés par la commission eau et assainissement, pourraient envisager la fin d'année 2025. En attendant un technicien renforcera sa maintenance. Je serais informé de la suite donnée à ce dossier. Cette station sera intégralement remplacée avant la fin de l'année.

→Le dimanche 31 août 2025, Le comité des fêtes a organisé un repas (paëlla) à midi avec un concours de pétanque l'après-midi.

→Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, début de la période de réserve électorale pour les élections de mars 2025.

→ Mardi 02 septembre 2025, Monsieur le Maire avait rendez-vous avec un représentant de la société électrique Toffoli afin de procéder au transfert du disjoncteur de l'appartement Nord de la commune.

→Vendredi 05 septembre 2025, un représentant de la société d'électricité Gleize est venu pour estimer les travaux des deux appartements.

→Samedi 19 septembre 2025, a été découvert un dépôt sauvage à l'orée d'un bois sur le hameau de la Peyre Blanche. Toute personne ayant connaissance d'éléments liés à cette incivilité est priée de les communiquer à la Mairie.

→Mardi 23 septembre 2025 s'est tenue à Plavilla la commission voirie. Monsieur le Maire en a fait le compte-rendu à l'assemblée.

→Mercredi 24 septembre 2025, Monsieur le Maire a assisté au Comité Syndical du Smictom de l'Ouest Audois. Il a restitué à l'assemblée les points importants concernant la commune.

→Jeudi 25 septembre s'est réunie la commission eau et assainissement à Fanjeaux, Monsieur le Maire a restitué le point de situation aux membres présents de CA.

→Le lundi 29 septembre 2025, un représentant de la société ENGIE Green en charge de l'installation Agrivoltaïque de Toscane est venu, en Mairie, accompagnée d'un propriétaire, présenter l'avancement de ce projet.

Ce même jour Monsieur le Maire a signé, après accord des trois adjoints, la proposition tarifaire de la société « DIGIT INNOVATION » pour la mise en place, en location, d'un copieur neuf C257i pour la commune. Il a signé aussi un devis pour le remplacement de 72 m<sup>2</sup> de parquet Vinyl pour l'appartement Sud ainsi que pour la pose de 72 ml de plinthes.

→Le lundi 13 octobre 2025, Monsieur le Maire a signé une convention de partenariat concernant l'ouverture prochaine, en janvier 2026, par l'EHPAD de Montréal, du Centre de Ressources Territorial (CRT). Cette mission vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile.

Ce même jour, mise en place, en location, d'un copieur neuf « DIGIT INNOVATION ».

→ Semaine 42, démontage des bâches d'exposition du chemin des photos 2025.

### AGENDA

→Le mercredi 05 novembre 2025, journée correspondant défense au 4<sup>ième</sup> RE.

→Le vendredi 07 novembre 2025, 4<sup>ième</sup> « Salon des communes et des territoires de l'Aude » à Limoux.

→Le dimanche 09 novembre 2025 aura lieu la cérémonie en mémoire des soldats morts pour la France durant la première guerre mondiale 1914-1918. Une information sera diffusée à la population pour l'organisation de cet événement qui sera précédé d'une messe.

→Du 18 au 20 novembre 2025, se tiendra le 107<sup>ième</sup> salon des maires à Paris.

### TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

-

Fin de séance à 19h30.